

### FINALITÉ

 Permettre aux Chalonnais de subvenir à leurs besoins de première nécessité dans un contexte économique contraint engendrant une baisse du pouvoir d'achat

### PUBLIC

 Chalonnais majeur fragilisé par les conséquences de la crise sanitaire et de l'inflation

### DOMAINE D'INTERVENTION

 Cette aide concerne deux domaines essentiels :  
- Produits alimentaires  
- Produits d'hygiène

### CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Âge
- Domicile
- Identité et situation administrative
- Ressources : reste à vivre inférieur à 260 € mensuels
- Ces conditions sont définies dans le règlement de l'aide sociale facultative

### FORME DE L'AIDE

- En chèque service principalement
- En paiements tiers par mandat administratif en repas à domicile
- En numéraire, fortement limité
- En ticket repas à l'Accueil de jour

### MONTANT MAXIMALE DE L'AIDE

- Limite de 300€ par foyer
- Majorée à 450 € pour les familles monoparentales et les personnes victimes de violences intrafamiliales

### FRÉQUENCE

 Dans la limite du montant maximum par année civile